





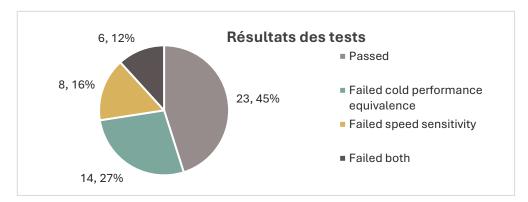


Bruxelles, le 29 juillet 2024

Communiqué de presse final

Résultats de l'action commune cofinancée par l'UE

La première action commune sur les plaquettes de frein de rechange a révélé des niveaux de non-conformité importants. Au total, 51 jeux de plaquettes de frein pour véhicules de catégorie M1 (< 3,5 tonnes) ont été échantillonnés auprès des quatre autorités de surveillance du marché participantes de quatre États membres de l'UE. Les tests effectués par un service technique basé dans l'UE ont montré que 28 des 51 jeux (55 %) ont échoué au programme de test.



Plusieurs non-conformités administratives ont également été identifiées, pour lesquelles les jeux de plaquettes de frein et leur emballage n'étaient pas marqués de la marque et du modèle/type, du nom du fabricant, de la date de fabrication ou du numéro de lot à des fins de traçabilité. Les détails ne correspondent pas non plus à ceux du certificat d'homologation.

Des mesures d'application sont en cours, notamment plusieurs interdictions de vente. Un échange approfondi de connaissances et d'expériences a eu lieu tout au long du projet, jetant les bases de futures campagnes coordonnées ou nationales de surveillance du marché dans ce secteur.

Avertissement!

Les résultats ci-dessus sont basés sur des échantillons de produits prélevés sur les marchés des pays participants par des inspecteurs expérimentés en surveillance du marché à la recherche de produits non conformes. Comme dans toute activité de surveillance du marché de routine, les résultats représentent les efforts ciblés déployés par les autorités pour identifier les produits non conformes. Ils ne donnent pas une image statistiquement valable de la situation du marché.

Conférence finale

La conférence finale de l'action s'est tenue en ligne le 19 juillet 2024. Toutes les autorités participantes étaient présentes ainsi que l'autorité contractante EISMEA.

Tous les résultats des tests de produits ont été longuement discutés, ainsi que l'impact, les opportunités et les leçons apprises. Compte tenu de la complexité du produit et des défis associés, la situation globale du marché est assez préoccupante.

Il existe aujourd'hui des possibilités de développer davantage les meilleures pratiques en matière de surveillance du marché dans ce secteur. Le groupe de projet a formulé des recommandations pour améliorer le régime réglementaire.

LÉGISLATION CONCERNÉE

Directive 71/320/CEE Règlement n° 90 de la CEE-ONU

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Les produits dangereux retirés du marché de l'UE, conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché.
Une surveillance du marché des produits améliorée et plus harmonisée, ainsi que de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances pour les autorités de surveillance des marchés de l'UE.

CONTACTEZ-NOUS

Bureau PROSAFE Avenue des Arts/ Kunstlaan 41, 1040 Bruxelles, Belgique

Tél.: +32 2 757 9336

Site Web: www.prosafe.org
Courriel: info@prosafe.org



@PROSAFE_ORG



PROSAFE

#JAHARP2021 #Sécurité des produits

Clause de non-responsabilité

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs uniquement et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME (EISMEA). Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues responsables.